

Délibération municipale : Subventions et aides en nature versées aux Associations en 2022

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS NUMÉRAIRES	AIDES EN NATURE		TOTAL
		Services, fluides, etc.*	Locaux ou terrains**	
SUBVENTIONS CULTURELLES				
Foyer Arts et Loisirs				51 462 €
fonctionnement	20 000 €	26 736 €	3 701 €	
périscolaire (à ajuster en juin selon le réalisé)	825 €	- €	- €	
exceptionnelle	200 €			
Casamaures d'hier et d'Aujourd'hui	3 000 €	- €	- €	3 000 €
Association familiale de Saint-Martin-le-Vinoux	2 500 €	14 893 €	3 900 €	21 293 €
SUBVENTIONS SPORTIVES				
Amicale Laïque de Saint-Martin-le-Vinoux	4 000 €	32 238 €	20 831 €	57 069 €
Vélo-club Saint-Martin-le-Vinoux	- €	4 147 €	223 €	4 370 €
Cercle des pêcheurs de Saint-Martin-le-Vinoux	150 €	- €	3 000 €	3 150 €
Serlin trail	650 €	- €	3 000 €	3 650 €
La Grue Blanche déploie ses ailes	200 €	1 481 €	665 €	2 346 €
SUBVENTIONS AUTRES				
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance				180 €
fonctionnement	90 €	- €	- €	
exceptionnelle	90 €	- €	- €	
Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc et Tunisie				130 €
	90 €	- €	- €	
	40 €	- €	- €	
Association Travail et Partage	150 €	- €	- €	150 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Egrève	400 €	- €	- €	400 €
TOTAL GENERAL	32 385 €	79 495 €	35 319 €	147 199 €
* Charges annuelles (année ordinaire) permettant aux associations d'exercer leurs activités (fluides, entretien, gestion, gardiennage, petit équipement, etc.)				
** Estimation des tarifs des locaux/terrains, s'ils devaient être loués par les associations.				